# Assurance-chômage : le professeur et le sommelier

Autor(en): **Kappeler, Beat**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1151

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1011840

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

ASSURANCE-CHÔMAGE

# Le professeur et le sommelier

**BEAT KAPPELER**
journaliste indépendant

Ce texte a fait l'objet du bloc-notes économique du 2 décembre sur la Première de la Radio romande.

Le travail de garçon de café ou de serveuse serait-il le plus bas de l'échelle sociale ? A entendre les commentateurs de la révision proposée de la loi sur l'assurance-chômage, on pourrait le croire.

Presque tous ces commentateurs critiquent le nouveau principe d'assignation au travail prévu dans la révision de l'assurance-chômage en démontrant qu'en dernier ressort cette définition-là pourrait amener les chômeurs à travailler dans un restaurant. Et les jugements de valeur découlant de ce constat me choquent.

En Suisse, après quarante années de haute conjoncture, en partie grâce à l'embauche de 800 000 étrangers, voilà que les emplois occupés par ces derniers ne conviennent plus aux Suisses... On les montre du doigt comme les activités les plus dévalorisantes de la vie économique. Au statut de serveur on apparente volontiers les activités de la construction, du travailleur agricole et de la femme de ménage. Régulièrement, dans les discussions autour de la mobilité professionnelle — une mobilité souhaitable ou non pour les chômeurs — ces références reviennent.

Pour moi, cette attitude est celle d'un peuple nanti qui ne sait plus d'où vient son confort, et qui a oublié que ces professions impliquent des connaissances, des relations de travail intéressantes, et qu'elles sont parfois la base de carrières qui peuvent mener loin.

Une telle attitude tendrait à indiquer que les Suisses voyagent les yeux fermés. Car partout en Allemagne, les serveurs et serveuses de restaurant sont en majorité allemands. Ils sont danois au Danemark, italiens en Italie, français en France. A Vienne, ils sont bien sûr autrichiens, et ils sont une institution. Ce ne sont ni des travailleurs décus, ni des incultes.

Sans me prononcer sur la réviosion de la loi sur le chômage et le bien-fondé de l'idée visant à rendre obligatoire l'acceptation d'un travail différent du métier qu'on a appris, je conclus à l'existence d'une société suisse corporatiste, une société qui a une vision manichéenne de la valeur des différentes professions et des personness qui les occupent. Un changement d'activité est interprété comme un malheur, une carrière non linéaire comme une déviation définitive. Pire: ce sentiment est partagé aussi bien par les salariés que par les employeurs. C'est pourquoi celui qui doit s'aventurer dans un changement de carrière se croit dévalorisé, et que le patron qui devrait embaucher un travailleur présentant un parcours professionnel inhabituel se crispe lui aussi

Pauvre pays, car si ce genre de mentalité perdure, il sera un jour vraiment pauvre... pauvre et sclérosé ! ■

ÉNERGIE

# A la poursuite des coûts externes

(*jd*) Les énergies renouvelables et les nouvelles techniques d'économie ont peine à s'imposer sur le marché. Une fois surmontée la crainte de la nouveauté, reste le handicap du coût. En effet, les énergies fossiles et l'électricité du réseau continuent d'être accessibles à des prix défiant toute concurrence: au cours des dix dernières années, le prix du mazout a baissé de 51% en termes réels, celui du gaz de 24%; même l'électricité est 7% moins chère qu'en 1983.

Il en irait tout autrement si les énergies bon marché devaient couvrir leurs coûts externes, c'est-à-dire les coûts engendrés par les dommages qu'elles provoquent à la santé, aux bâtiments, aux forêts, à l'agriculture notamment, et qui ne sont pas supportés par les usagers. Ainsi en Suisse les coûts externes du seul chauffage sont estimés entre 6 et 10 milliards de francs par an par le bureau Infras. Le calcul de ces coûts se heurte à des problèmes méthodologiques difficiles, mais il donne néanmoins un ordre de grandeur qui devrait conduire à un report prudent sur les prix des agents énergétiques en cause: +240% au minimum pour le prix du mazout, +70% pour celui du gaz.

**Coûts externes du chauffage en Suisse**

| | mio Fr./an |
|---|---|
| Dégâts matériels | 450–830 |
| Santé | 400–1850 |
| Forêts | 550–1420 |
| Agriculture | 65–140 |
| Transport du mazout | 5–30 |
| Effet de serre | |
| – prévention | 5000–8000 |
| – thérapie | 1700–40 000 |

# Des économies volontaires

En 1988, huit puis quinze des plus importants consommateurs privés d'énergie de la ville de Zurich ont décidé de stabiliser leurs besoins en électricité d'ici 1995 et de limiter à 5% la croissance de leur demande de chaleur jusqu'à la fin du siècle. Pour ce qui est de l'électricité, le but est aujourd'hui déjà atteint, ce qui laisse entrevoir une baisse réelle de leur consommation pour 1995. Les entreprises précisent que ce résultat ne doit rien à la situation économique morose. ■